

Initiatives ministérielles

Le projet satisfait à toutes les normes environnementales de même qu'à toutes les normes du gouvernement fédéral et des gouvernements de l'Î.P.-É., du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Il a été approuvé au cours d'un référendum tenu à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'un programme extrêmement important pour les habitants de cette région. C'est une situation où tout le monde est gagnant.

Un député a dit il y a quelque temps que le projet avait deux grands avantages. Je voudrais en faire ressortir quelques autres. Il a dit que cela présentait un grand avantage en tant que projet de construction, c'est vrai, et un deuxième grand avantage en tant qu'attraction touristique.

L'avantage probablement le plus important qu'il aura, c'est qu'il sera un élément clé de notre infrastructure des transports dans la région de l'Atlantique. Ce pont fera partie intégrante du système global de transport et nous aidera en tant que région, et plus particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard, à être compétitifs.

Les retombées économiques globales seront certainement substantielles. Nous avons entendu mentionner aujourd'hui les chiffres de 800 et 850 millions de dollars, et même davantage. Une fois le projet réalisé, les retombées périphériques et tous les logements, les fournitures, les biens et les services qui doivent être fournis aux gens feront grimper ce chiffre à plus d'un milliard de dollars. C'est très intéressant pour nous dans notre région.

Les habitants de la région sont très excités et impatients de voir réaliser ce projet. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet et j'espère certainement que cela se fera aussi rapidement que possible et que l'entreprise sera aussi couronnée de succès que nous le pensons.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, au cours de son intervention, l'orateur précédent a parlé à plusieurs reprises d'une évaluation environnementale et a même dit que le projet avait subi un certain nombre d'évaluations environnementales.

C'est vrai. La conclusion de l'évaluation environnementale a été qu'on ne devrait pas entreprendre ce projet. Comment le député justifie-t-il son appui à l'égard de ce projet de loi lorsque les résultats de l'évaluation environnementale sont négatifs?

M. Casey: Monsieur le Président, la conclusion de l'évaluation environnementale était qu'on ne devrait pas aller de l'avant avec ce projet si le dégagement des glaces devait prendre sept jours, comme prévu.

Lorsque l'évaluation environnementale portant spécifiquement sur le dégagement des glaces a été effectuée, on a établi comme critère que le dégagement des glaces devait se faire en deux jours. Si le groupe chargé de l'évaluation environnementale avait recommandé de ne pas aller de l'avant avec le projet au départ, c'est parce qu'il avait prévu que le dégagement des glaces prendrait sept jours. Ce n'était qu'une évaluation. Le groupe a ensuite dit que si les glaces pouvaient être dégagées en deux jours, on pouvait aller de l'avant avec le projet, et le plan actuel répond certainement à ce critère.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis présent depuis le tout début du débat. Je viens de la région atlantique et je m'intéresse particulièrement à cette discussion mais je n'ai aucune objection à patienter et à attendre mon tour selon le principe d'alternance entre le gouvernement et l'opposition.

Toutefois, on atteint un point de non retour lorsque des députés qui n'étaient même pas au pays lorsque le débat a commencé, et encore moins ici à la Chambre, ont priorité sur un député qui est présent depuis le tout début de la discussion.

Sauf tout le respect que j'ai pour ma collègue de la Colombie-Britannique, celle-ci est le quatrième député néo-démocrate à qui vous avez accordé la parole. Vous avez aussi laissé parler trois ou quatre membres du gouvernement ainsi que deux libéraux. Or, je suis ici depuis le tout début.

J'aimerais savoir pourquoi vous ne m'avez pas autorisé à prendre la parole. Serait-ce que vous suivez l'ordre d'une liste? Ce n'est sans doute pas le cas parce qu'en théorie cela ne se fait pas à la Chambre.

J'aimerais obtenir une explication.

Le député à qui vous venez de céder la parole n'était même pas présent à la Chambre lorsque le débat. . .

M. Barrett: Allons donc!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.